

2ème cas : l'étudiant souhaiterait réaliser son stage et TFE dans le cadre de son projet entrepreneurial.

Détermination en accord entre l'étudiant et la commission :

- Du lieu de stage : incubateur ou le laboratoire de recherche
- Promoteurs du mémoire externe (coach incubateur) et interne



Octroi du statut d'Etudiant-Entrepreneur

Décision rendue à l'étudiant dans les 8 jours suivant la commission

Étape 3

Signature d'une chartre conjointement entre l'étudiant et le référent entrepreneurial

Étape 4

Présentation du rapport de stage et du mémoire dans les règles définies par le règlement des études.



Le promoteur interne encode les cotes stage/mémoire aux dates prévues dans le règlement des études.

Fin du statut entrepreneurial
entre le 05/10 et le 25/10 ou entre le 20/02 et le 15/03
Durée : 1 an ou au terme de sa scolarité